

“Tous les apprentissages s’articuleront autour du français et des maths”

■ La ministre Schyns présente ce que sera le tronc commun de cours qui a été inscrit dans un décret.

Entretien Bosco d'Otreppe

L'ambiance est étrange. Derrière, il y a le 16 rue de la Loi et les tempêtes fédérales qui chahutent les perspectives politiques. Devant, il y a la “petite ceinture de Bruxelles” qui a vu défiler des “gilets jaunes” ces dernières semaines. Ceux-là mêmes qui ont bousculé les certitudes sociétales. Entre les deux pour le coup, il y a la place Surlet de Chokier qui abrite les cabinets du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce gouvernement, dont on avait presque oublié l'existence tant il est discret, a justement pour matières celles censées créer du lien et du commun entre les francophones.

Et pourtant, en son sein, la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) semble en passe de réussir son pari : inscrire dans une série de décrets successifs la réforme du Pacte pour un enseignement d'excellence. Mine de rien, quoi que l'on pense du fond, si la ministre tient le rythme actuel, elle inscrira son nom sur le socle de l'éducation francophone.

Ce mercredi, Marie-Martine Schyns présente à *La Libre* le code qui rassemble et structure la législation relative à l'enseignement. “Un travail de bénédictin qui sera utile pour les parlementaires et les acteurs de l'enseignement”, se réjouit-elle. Mais ce code comprend surtout une actualité particulière, en ce qu'il inscrit et balise dans la loi le futur tronc commun de cours que tous les élèves suivront de la maternelle jusqu'à l'âge de 15 ans. Ce tronc commun est un pari audacieux – aussi redouté qu'attendu sur le terrain – qui modifiera en profondeur l'enseignement francophone à partir de septembre 2020 et son implémentation progressive.

Au vu de ce code, que permettra ce tronc commun ?
L'objectif c'est de renforcer l'enseignement des savoirs de base que sont le “lire, écrire, parler et calculer”. Le but, c'est aussi d'ouvrir ce tronc commun à des disciplines qui sont aujourd'hui peu travaillées et qui sont liées à la créativité. On y retrouvera donc de l'artistique avec le “parcours d'éducation culturelle et artistique” (Peca), et du polytechnique avec la formation manuelle, technique, technologique et numérique. Ces disciplines viendront soutenir et renforcer de manière transversale le travail sur les savoirs de base. Prenons l'exemple de l'apprentissage du français qui pourra se prolonger à travers un exercice d'expression orale. Ou des mathématiques qui se poursuivront par l'apprentissage du technique ou du numérique...

C'est comme cela que vous espérez faire rentrer, dans un volume horaire constant, aussi bien un enseignement polytechnique qu'un renforcement des savoirs de base ?

Oui. Dans ce tronc commun, les mathématiques et le français se présentent comme les fondamentaux, et les autres enseignements viennent s'y raccrocher. Ces nouvelles disciplines vont donc permettre de renforcer ces savoirs, tout en ouvrant le tronc commun.

Mais quand on regarde les possibles grilles horaires, on constate qu'il y aura moins d'heures spécifiquement dédiées au français, par exemple. C'est une critique que vous adresse le MR.

Dire cela est faux, car l'apprentissage du français – si on prend celui-là – sera renforcé dans le cadre du Peca, mais aussi au cours des deux heures par semaine d'accompagnement personnalisé dont bénéficieront tous les élèves.

On imagine cela sur papier, mais dans les faits, si l'enseignement est éclaté entre différents cours et enseignants, pourra-t-il réellement être structuré ?

En primaire c'est le même instituteur qui prend en charge la classe. Cet enseignement n'y sera donc pas éclaté entre différents enseignants. Posez la question aux élèves qui font du chant choral par exemple. Ils vous diront se

rendre compte qu'en apprenant les paroles ils ont fait du français. L'expérience prouve que cela marche, même si cela demandera, c'est vrai, de mieux expliquer à l'élève le lien entre ce qu'il fait et ce qu'il apprend. En secondaire, les enseignants seront différents, même si certains auront plusieurs cours. Mais ils bénéficieront de deux heures par semaine de pratiques collaboratives qui leur permettront de s'organiser entre eux.

Cela imposera que les futurs référentiels qui sortiront au printemps et qui fixent ce qu'il faut enseigner, soient plus précis. Ils sont flous aujourd'hui, au contraire de ce qui se fait en Flandre.

Ils le seront, et fonctionneront non plus par cycles de deux ans, mais par année. Les profs sauront plus précisément ce qu'ils doivent enseigner et quand. Ils en sont d'ailleurs demandeurs.

Cela respectera-t-il leur autonomie pédagogique ?

Oui, car si les référentiels fixent le contenu, ils ne

disent pas "comment" il faut l'enseigner. La pédagogie reste l'affaire des enseignants et des réseaux.

Néanmoins, ce tronc commun ne va-t-il pas prendre les élèves en otage ? Briser des talents ?

Non, car nous travaillerons avec les élèves de manière plus individuelle, et parce que dans le cadre de ce tronc commun polytechnique, beaucoup de talents qui ne pouvaient pas s'exprimer pourront le faire.

“Avec les nouveaux référentiels, les profs sauront plus précisément ce qu'ils doivent enseigner et quand. Ils en sont d'ailleurs demandeurs.”

“En secondaire, il n'y aura plus de classes de première différenciée”

Les conditions de réussite du tronc commun sont nombreuses. N'est-il pas trop risqué ?

C'est pour cela qu'on n'attendra pas 2023 – comme c'était prévu – pour l'évaluer. Cette évaluation sera annuelle et se réalisera sur base de nombreux critères. Nous analyserons les résultats des élèves aux épreuves externes. Par des enquêtes, nous interrogerons les enseignants sur le soutien et les outils qu'ils auront reçus pour faire face à des classes plus hétérogènes qu'auparavant. Nous verrons si ces outils sont suffisants. Des inspecteurs pourront se rendre dans les écoles pour voir si le Peca et l'aspect polytechnique sont bien implémentés, et s'il est en lien avec les savoirs de base. Nous analyserons aussi l'orientation des élèves en fin de tronc commun, et l'évolution des taux de maintien, c'est-à-dire que nous verrons si le nombre des redoublements et des changements d'écoles est en baisse, comme nous le souhaitons.

L'épreuve externe de fin de sixième primaire qui permet de recevoir son CEB sera-t-elle maintenue ? Et restera-t-elle certificative ?

Oui, mais l'épreuve ne sera plus certificative comme aujourd'hui. Que l'élève l'ait ou non réussie, il reviendra au conseil de classe de déterminer, au regard de sa scolarité, s'il peut ou non recevoir son CEB et s'inscrire en secondaire. Néanmoins, si l'élève entre en secondaire alors qu'il a raté l'épreuve, il sera amené à la repasser.

Les élèves qui ratent le CEB passent en secondaire, mais dans des classes dites “différenciées”. Seront-elles maintenues ?

Quand les acteurs du Pacte ont souhaité les supprimer, je leur ai dit qu'il fallait garder quelque chose pour ces élèves. Car s'ils n'ont pas réussi l'épreuve, c'est qu'ils ont besoin d'un accompagnement spécifique. Mais il est vrai que la solution n'est peut-être pas de les mettre dans une classe “différenciée”. À la suite du Pacte, un élève qui n'aura pas réussi son

épreuve arrivera en première dans une classe classique, mais bénéficiera d'un accompagnement spécifique. Les écoles, qui pourront organiser comme elles le souhaitent cet accompagnement, obtiendront des moyens supplémentaires pour cela. Quand je me rends sur le terrain, j'entends que les élèves, les enseignants et les parents sont demandeurs d'un tel dispositif. Imaginez un élève qui est dyscalculique est qui a raté son épreuve uniquement à cause des maths. Est-ce juste qu'il doive suivre le début du secondaire dans une classe à part? L'enseignement différencié existera donc encore, mais plus au sein de classes spécifiques.

Aujourd'hui, faire doubler un élève en fin de première secondaire est interdit. Allez-vous lever cette interdiction?

Oui, quand le tronc commun sera implémenté. Et en sachant que les enseignants doivent lutter contre le redoublement qui ne peut intervenir qu'en dernier recours.

Mais n'est-ce pas contradictoire de vouloir lutter contre le redoublement et de lever un interdit en la matière?

Non, car c'est un signal de confiance envoyé aux enseignants. De plus, si un enseignant souhaite faire doubler un élève, il devra expliquer ce qui a été mis en place pour éviter cela. Trois fois par an, l'enseignant ouvrira le dossier d'accompagnement personnalisé de l'élève. Il y spécifiera si l'apprentissage se passe bien dans sa matière. Si ce n'est pas le cas, il devra inscrire ce qu'il compte mettre en place. Cet outil permettra de systématiser la lutte contre le redoublement.

Pour certains enseignants, les élèves ne cherchaient plus à réussir, sachant qu'ils passeraient. C'est pour lutter contre cela aussi que vous levez cette interdiction?

Oui, mais attention, il ne faut pas que le redoublement devienne le bâton pour faire marcher les élèves. La vraie motivation se gagne par la pédagogie et par le fait que le tronc commun permettra aux élèves de découvrir un enseignement multiple et varié.

*“Le redoublement
ne sera plus
interdit en fin
de première
secondaire,
mais il ne devra
intervenir
qu'en dernier
recours.”*